

# PJ n° 11

Justificatif de la dispense de dépôt d'une  
demande d'autorisation de défrichement



## Autorisation de défrichage

L'emplacement du projet SODISE est actuellement occupé par une friche industrielle, ancienne exploitation RECTOR LESAGE. Cette friche comporte trois zones boisées représentant une surface cumulée d'environ 0,2 ha.

La figure ci-dessous illustre ces zones boisées :

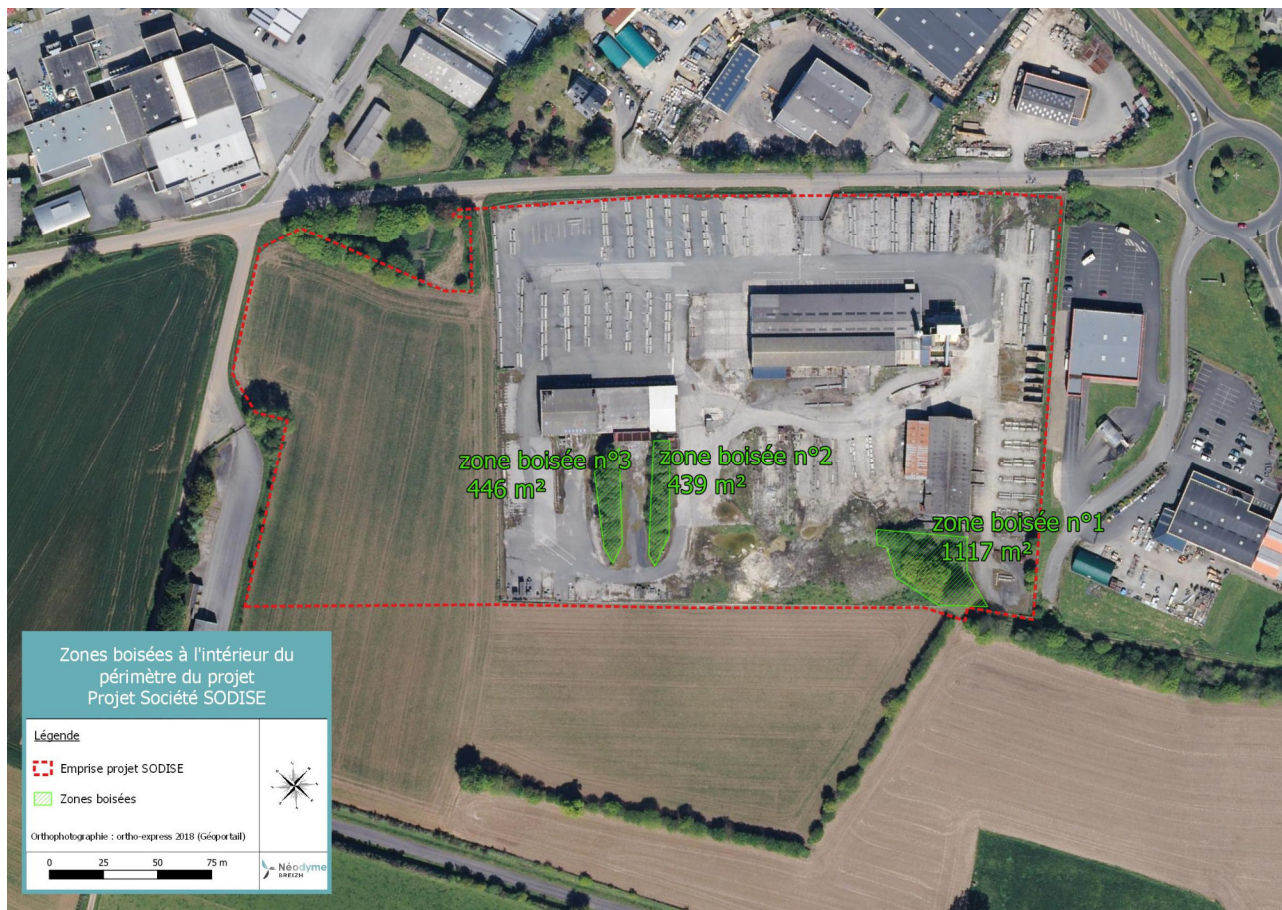


Figure 12 : Zones boisées à l'intérieur du périmètre du projet SODISE

Le défrichage de ces zones boisées est susceptible de bénéficier d'une dispense de procédure de demande d'autorisation de défrichage étant donné que la surface de défrichage est inférieure à 2,5 ha selon l'article 1 de l'arrêté préfectoral fixant le seuil de surface des bois dans lesquels l'autorisation de défrichage n'est pas requise au titre du Code Forestier, du 24 novembre 2003.